



CODAMI

Manage

Cette friche industrielle située en milieu urbain était un véritable chancre. Sa réhabilitation, financée par le Plan Marshall de la Wallonie, permettra d'y développer de l'activité commerciale sur les quatre cinquièmes de sa superficie, le reste étant consacré à de l'habitat.

Le site présente l'avantage d'être très proche des infrastructures autoroutières, ferroviaires et fluviales :

- l'autoroute E42 à 3,5 km,
- les chemins de fer à 2,5 km,
- les infrastructures portuaires à 7 km.

Le site en chiffres

- Superficie totale : 10,40 hectares
- Propriétaire : SPAQuE
- Financement : Plan Marshall
- Réhabilitation : terminée fin 2018
- Catégorie : Site d'activité économique désaffecté (SAED)
- Ville : Manage
- Province : Hainaut



SPAQuE

Boulevard d'Avroy, 38/1
4000 Liège - Belgique
Tél. : +32 4 220 94 11
Fax : +32 4 221 40 43
www.spaque.be

Editeur responsable : Philippe Adam, Boulevard d'Avroy, 38/1 à 4000 Liège

Production : Service de la communication externe
Responsable : Jean-Frédéric Deliege - jf.deliege@spaque.be

Date : Janvier 2019

Photos : SPAQuE sa (Philippe Saenen)



De la Wallonie d'hier, nous créons celle de demain

CODAMI

Manage

Le site CODAMI est localisé sur le territoire de la commune de Manage et s'étend sur une superficie de 10,40 hectares. Après réhabilitation par SPAQuE, il devrait accueillir de l'activité commerciale ainsi que des logements.



CODAMI

La réhabilitation de cette friche industrielle a connu plusieurs étapes. Fin 2011, deux bâtiments désaffectés qui subsistaient sur le site ont été déconstruits. Ensuite, SPAQuE a procédé à l'évacuation des terres, matériaux et déchets présents en surface. Cette deuxième étape s'est achevée en 2014.



Avant cette deuxième étape, les investigations des sols avaient été réalisées. Elles avaient permis de constater la présence de pollutions dans les remblais de surface se trouvant sur les dalles en béton et dans le remblai se trouvant sous ces mêmes dalles : métaux lourds, HAP, huiles minérales et amiante dans les deux cas. Par ailleurs, en dehors de cette pollution homogène, plusieurs taches de pollution ponctuelles (concentrations plus élevées en HAP, Betex et huiles minérales et présence de solvants chlorés et de cyanures) avaient été identifiées dans ces remblais.

La troisième étape a été lancée au printemps 2016 avec l'assainissement des sols contaminés, toujours en cours en 2018. Elle a débuté avec l'évacuation des derniers remblais situés sur les dalles de sols. Les taches de pollution ponctuelles seront excavées et évacuées en centres de traitement agréés. Enfin, les zones excavées seront remblayées et le site sera reprofilé et nivelé à l'aide de remblais sains.

Bref historique

Des activités de boulonnerie, d'aciérie, de fonderie et de laminage se développent sur le site de 1883 jusqu'en 1970.

Suite à la mise en liquidation de l'activité principale (société Atlas Gilson Steel) en 1960 et au déménagement de la société Précimétal en 1970, une grande partie des installations et des anciens bâtiments est démolie.

La société CODAMI s'établit en 1973 sur le site pour y développer des activités de ferrailage et de traitement de mitrailles jusqu'à la fin des années 1990.

En 2000, une société active dans le secteur du bâtiment s'installe dans les infrastructures subsistantes. Elle y restera une dizaine d'années.



Avant la réhabilitation

La végétation a colonisé une partie du site. On y trouve de nombreux dépôts de terres, matériaux, déchets, scories. Une entreprise utilise une partie du site pour entreposer des engins de chantier et y occupe des bureaux.



Les pollutions

Les remblais présentent des contaminations en hydrocarbures polycycliques et huiles minérales ainsi que des taches de pollution ponctuelles contenant les mêmes polluants en concentrations plus élevées, des solvants chlorés et du cyanure.

Quelques points de repère...



La mission de SPAQuE

SPAQuE réhabilite cette friche industrielle en fonction du projet de redéploiement envisagé par l'intercommunale IDEA et la commune de Manage. Celui-ci prévoit le développement d'une zone d'activité économique à vocation commerciale sur 8 hectares. Deux autres hectares seront dévolus à l'habitat.

